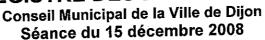
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





## MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

: M. EL HASSOUNI : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme Secrétaire DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M.

BERTHIER - M. BEKHTAOUI - MIle MODDE - MIle CHEVALIER

Membres excusés

: Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT) : M. DESEILLE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme BERNARD - Mile MASLOUHI - M. BORDAT - Mme

JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE -

Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

## **OBJET** DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Exposition « Fauves hongrois 1904-1914, la leçon de Matisse » - Tarifs

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Par délibération du 24 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé l'organisation par la Ville, au Musée des Beaux-Arts du 13 mars au 15 juin 2009, d'une exposition de grande ampleur intitulée « Fauves hongrois 1904-1914, la leçon de Matisse ».

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs publics d'entrée et d'accès aux services qui seront offerts au public dans le cadre de cette exposition, en prenant en compte différents facteurs :

- les prix pratiqués par les deux musées ayant accueilli l'exposition,

- les prix pratiqués par les grands musées français en région dans le cadre de leurs expositions prestigieuses.

- la mission de service public du musée et l'impératif d'accessibilité, notamment économique, au plus

- la nécessité de réaliser le montant des recettes inscrites au budget de l'exposition.

Les tarifs suivants sont proposés :

Visiteurs individuels	Tarif plein	Tarif 1	Tarif 2
Dillat d'antráo	7€	4€	0€
Billet d'entrée Billet complémentaire pour	4€	4€	4 €
visite guidée ou atelier ou location d'audioguide ou manifestation culturelle			

Visiteurs individuels	Tarif plein	Tarif 1	Tarif 2
Forfait billet d'entrée + billet pour visite guidée ou atelier ou location d'audioguide ou manifestation culturelle	10€	7€	4€
Champ d'application des différents tarifs	Tout visiteur ne bénéficiant pas des tarifs 1 et 2	- Etudiants de moins de 26 ans * - Plus de 65 ans * - Membres d'un groupe de 10 personnes ou plus, accompagnateur inclus - Adhérents ou membres des organismes partenaires de l'exposition*	- Moins de 18 ans * - Demandeurs d'emploi * - Bénéficiaires du RMI ou RSA * - Personnes en situation de handicap et leur accompagnateur * - Membres de la Société des Amis des Musées de Dijon *

Groupes constitués	Tarif A	Tarif B
Billet d'entrée	4 € par personne	0 € par personne
Billet complémentaire pour location d'audioguide ou manifestation culturelle	4 € par personne	4 € par personne
Forfait visite guidée	100 € par groupe de 25 personnes et par heure	50 € par groupe de 25 personnes et par heure
Champ d'application des différents tarifs	Groupes de 10 personnes ou plus ne bénéficiant pas du tarif B.	Groupes de 10 personnes ou plus constitués de :  - Moins de 18 ans *  - Demandeurs d'emploi *  - Bénéficiaires du RMI ou RSA *  - Personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs *

<sup>\*</sup> sur présentation d'un justificatif

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- décider les tarifs de l'exposition,« Fauves hongrois 1904-1914, la leçon de Matisse », proposés dans le rapport ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

1 8 DEC. 2008

